

Conditions générales du Voyage Musical d'Adzila Yepa :

Le Voyage Musical d'Adzila Yepa a une durée d'1h25. Il est prévu pour un public familial, inter-générationnel. Entracte de 10min au milieu pour petite collation (stand prévu avec vente de CD, boissons, gâteaux). Le voyage se compose de chansons piano/voix positives et pauses musicales qui invitent au retour à soi.

Adzila Yepa dispose de son matériel sono. Eclairage tamisé demandé, esprit intimiste. Public assis sur chaises et tapis pour les enfants devant (à fournir par le lieu)

Espace scénique nécessaire : 6m2

Nombre de participants min : 10 personnes ; max : 30 personnes

Les mineurs sous la responsabilité des parents.

Le Voyage Musical s'effectue à l'intérieur, dans une salle prévue à cet effet.

Tarif : 250€ le voyage musical incluant frais de déplacement jusqu'à 70km autour de Dinan.

Si dépassement, des frais de déplacement sont demandés à raison du nb de Km supplémentaires aller-retour x0,568€.

Événement co-organisé par votre structure et l'Association Bien-être et Talents : siège social : 7 la basse lande, 22100 St Hélen (Président : Stève Mardon ; contact : Pauline Racinne : 0659712450)

Conditions de Vente :

Après accord des 2 parties organisatrices, elles s'engagent à promouvoir avec cohérence et efficacité au sein de leur réseau l'événement "Voyage Musical Adzila Yepa" à travers différents médias définis ensemble (fbk, instagram, blog, site, flyers, affiches...). Un message commun est élaboré avec visuels et logos respectifs ainsi qu'un rétroplanning avec les grandes dates importantes de communication, réalisable et respecté.

Le lieu d'accueil met à disposition de l'association les informations concernant les conditions logistiques de celui-ci.

A la confirmation de la mise en place de l'événement :

l'association Bien-être et Talents demande un acompte de 100€.

L'association s'engage à mettre en place l'événement à la date et l'heure prévue suivant les conditions énoncées ci-dessus à réception du règlement. Un email de confirmation est envoyée à la structure.

3 semaines avant l'événement, un nouvel email est adressé à la structure pour confirmer les détails concernant la logistique et l'accueil de l'événement.

En cas d'annulation :

- 3 semaines avant l'événement jusqu'à 11 jours avant l'événement : 50% du montant de la prestation est dûe à l'association.
- Dans un délai de 10 jours avant l'événement : l'intégralité de la somme doit être payé à l'association bien-être et talents (soit 250€).

Association Bien-être et Talents : Signature précédée de la mention "Bon pour accord"	Structure d'accueil de l'événement : Tampon + signature + mention "Bon pour accord" :
--	--

